

Circulaire N°6 de l'année 2025-2026

Chers parents, chers élèves,

Vos enfants sont désormais en vacances. Je leur souhaite un bel été.

Pour les 3èmes, ils ont su travailler et s'impliquer pour leur parcours d'orientation. Belle réussite à tous.

Pour les 4^e/5^e et 6^e, je leur souhaite un bon repos et de revenir à la rentrée de septembre avec le plein d'énergie pour s'engager dans la nouvelle année scolaire 26-27.

Le Brevet des collèges - Session de juin 2026

- Les résultats juin 2026 : **100% de réussite** pour nos élèves de 3èmes qui ont obtenu le brevet des collèges. Félicitations à chacun d'entre eux. Merci aux équipes qui ont été présentes pour les accompagnées dans ce sens.
- **Remise des diplômes du DNB 2026** : Vendredi 9 octobre 2026

Calendrier d'année 2026-2027

- **Ouverture du collège** :
Le lundi 24 Aout 2026

L'application Ecole Directe ne sera accessible que dans la matinée du 2 septembre.

- **Organisation de la rentrée** :

Vendredi 28 et lundi 31 août 2026 : Pré-rentree des enseignants

Mardi 1^{er} septembre 2026 : Rentrée des 6èmes avec les tuteurs de 3^e.

Mercredi 2 septembre 2026 : Rentrée des 5^e / 4^e et 3^e

Matinée d'intégration des 6^e au collège, un courrier vous sera adressé.

Journée Pédagogique au sein de l'ensemble scolaire Sainte Croix

Temps de formation des adultes de l'ensemble scolaire.

Pas de cours le mercredi 4 novembre 2026.

- **Réunions de rentrée : Informations pour les familles**
- Niveau 6^e : Jeudi 17 septembre 2026 à 18h00
- Niveau 5^e : Jeudi 24 septembre 2026 à 18h00
- Niveau 4^e : Mardi 22 septembre 2026 à 18h00
- Niveau 3^e : Lundi 21 septembre 2026 à 18h00
- **Dates spécifiques pour le niveau 3^e** : Période de 3 jours de stage pour les 3èmes, du 1 au 5 février 2027.

Ensemble Scolaire - Sainte Croix

3 rue du Prieuré - 35410 Châteaugiron

Téléphone collège : 02 99 37 28 77

E-mail : secretariat@ensemble-saintecroix.fr

Site : <https://stecroix35.fr>

Règlement intérieur

Ajustement du règlement intérieur en lien avec le dispositif "**Portable en pause**"

Au regard de [L'article L. 511-5 du Code de l'éducation](#), L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre objet connecté par un élève est interdite dans le collège et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur du collège.

Cette interdiction est valable pendant le temps scolaire et périscolaire (**aux abords du collège et sur le parking des cars**).

Si le jeune possède un téléphone, celui-ci devra alors être éteint et rangé dans son sac ou dans son casier. Il ne doit plus être visible à l'intérieur et aux abords le collège.

En cas de non-respect de ces mesures, tout objet évoqué ci-dessus sera confisqué et rendu uniquement à la famille par la direction de l'établissement. Cette infraction sera notifiée sur Ecole directe par une sanction. En cas de récidive, la confiscation sera prolongée sur décision de la direction.

Déjà expérimenté dans plus d'une centaine de collèges pendant l'année scolaire 2024-2025, Le dispositif "Portable en pause" a eu des effets positifs significatifs sur le climat scolaire et la disponibilité des élèves aux apprentissages.

Culture humaine et religieuse - La Pastorale

Célébration de rentrée : Mercredi 9 septembre 2026 de 11h55 à 12h30

En fin de H4 pour tous, sur la cour.

Communication

N'hésitez pas à relayer et à partager nos articles du site internet de l'Ensemble scolaire

« [Accueil - Ensemble Sainte-Croix](#) »

Nous restons disponibles pour échanger avec tous les membres de la communauté éducative.

Bien cordialement.

C. LEMAIRE, chef d'établissement.

